

ENSEIGNANTS COORDONNATEURS D'UNE ULIS-PRO EN RÉSEAU: PROFIL DU POSTE ET SES MISSIONS

1 – PROFIL DU POSTE

Intitulé : Poste d'enseignant coordonnateur en Unité Localisée d'Inclusion Scolaire en lycée professionnel (ULIS-Pro) en réseau.
Public concerné : Le poste est ouvert aux enseignants du 1^{er} degré titulaires du CAPASH option D ou équivalent (CAPSAIS / CAEI), ou en cours de formation ainsi qu'aux enseignants du 2nd degré titulaires du 2CA-SH.
Condition d'exercice : Pour les enseignants du premier degré : 21 heures d'enseignement plus deux heures de coordination et de synthèse ; pour les enseignants du second degré: Les obligations réglementaires de service sont régies par le décret 2014-941 du 20 août 2014.
Cadre d'exercice : L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire en lycée professionnel (ULIS-Pro) est un dispositif qui accompagne des adolescents sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). C'est un dispositif d'inclusion collective, fondé sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques au sein du dispositif et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel. Son objectif est de permettre à ces jeunes d'acquérir une qualification en vue d'une insertion professionnelle.
Secteur d'intervention : Arrêté par l'inspecteur d'académie, directeur des services de l'éducation nationale, le secteur d'intervention des deux antennes de l'ULIS-PRO en réseau doit permettre de garantir et de diversifier le choix des formations accessibles sur l'ensemble du département de l'Ariège aux élèves en situation de handicap qui bénéficient d'une orientation en Ulis-pro, notifiée par la CDAPH.

Lieu de rattachement de chaque poste d'enseignant coordonnateur de l'ULIS-Pro en réseau	1 emploi implanté au Lycée Professionnel Jean DURROUX de FERRIERES	1 emploi implanté au Lycée Polyvalent Pyrène de PAMIERS
Sectorisation de l'ULIS-Pro en réseau pour chaque antenne	LP Jean Durroux, LP Camel et LP Berges de St Girons	LP Irène Cros de Pamiers, LP Tissié à Saverdun, LP Jacquard de Lavelanet

2 – MISSIONS

Sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et la responsabilité pédagogique de l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'ASH, l'enseignant coordonnateur d'ULIS en lycée professionnel a pour mission de:

- Organiser le dispositif en élaborant un projet d'ULIS-Pro en réseau articulé avec le projet d'établissement des lycées professionnels du réseau
- Concevoir, adapter et coordonner les emplois du temps, les interventions des professeurs du lycée et des personnels des services spécialisés, les prises en charge
 - extérieures sous la conduite du proviseur du lycée professionnel ou son adjoint.
- Rédiger le projet individualisé de chaque élève en appui de la scolarisation individuelle au sein des divisions du lycée et en cohérence avec le □ PPS.
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- Définir le rôle de l'auxiliaire de vie scolaire (AVS) et concevoir son emploi du temps afin de permettre : l'accueil des élèves; l'accompagnement des élèves selon les besoins de chacun, la surveillance lors des temps de vie collective et à l'accompagnement des repas, si nécessaire.
- Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, professionnels et sociaux au sein de leur classe et lors de stages en
 - entreprise afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante en vue d'une insertion professionnelle.
- Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation au projet de l'établissement.
- Organiser et/ou participer aux réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique pour assurer le suivi de la formation des élèves du dispositif ULIS-Pro en fonction du projet professionnel et des potentialités de chacun (conseil de classe, stages en entreprises, conseil d'ULIS)
- Etablir et entretenir des contacts réguliers avec l'enseignant référent, □ les professeurs du lycée, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, les personnels médicaux et sociaux, la direction de l'établissement, les professeurs référents, les familles et les services spécialisés concernés, l'IEN chargé de l'ASH.
- Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec l'Enseignant Référent pour rendre compte de l'avancée du PPS de chacun des élèves

3 – QUALITÉS REQUISES

Connaissances requises

- Avoir une réelle connaissance des textes officiels, de leur évolution récente et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap;
- Avoir une bonne connaissance de la voie professionnelle en LP, des parcours d'orientation et de la poursuite des études,
- Avoir une expérience des élèves en situation de handicap présentant de grandes difficultés cognitives.

Compétences attendues

- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel ;
- Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé ;
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri-catégorielle.
- Avoir les sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
- Maîtriser l'outil informatique (niveau C2i souhaité)
- Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux

Personne en charge du dossier :

M. DE LA CRUZ Michel IEN Foix Pays de Foix chargé de l'ASH - 05.67.76.52.82